

AIDES AUX ENTREPRISES

AIDES POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES UTILITAIRES LOURDS À ZÉRO ÉMISSION

Objet

Il s'agit d'une aide à l'acquisition de nouveaux camions de poids moyen et de poids lourd (catégories N2 et N3) équipés de motorisations à zéro émission, tels que les **véhicules électriques** et les **véhicules à pile à combustible à l'hydrogène** ainsi qu'à la **reconversion ("retrofitting") d'un véhicule** à moteur à combustion en un véhicule utilitaire lourd à zéro émission.

Bénéficiaires

Toute entreprise qui détient une autorisation d'établissement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg

Conditions

Les véhicules N2 et N3 à zéro émission qui font l'objet de la demande d'aide doivent respecter les conditions suivantes. Ils :

- doivent être utilisés pour le transport routier ;
- doivent être immatriculés au Luxembourg ;
- doivent être neufs, à l'exception des cas de « retrofitting » où le véhicule thermique reconverti doit être immatriculé au préalable au Luxembourg ;
- sont exploités au sein de l'entreprise requérante pendant une durée minimale de 5 ans à partir de leur mise en service ;
- doivent faire l'objet d'une analyse pour justifier l'utilisation d'un véhicule utilitaire lourd à zéro émission ;
- sont alimentés à 100 % par de l'**électricité renouvelable**, soit autoproduite par l'entreprise ou en souscrivant à un contrat de fourniture d'électricité sur base d'énergies renouvelables.

Dans le cas où les conditions d'octroi sont remplies, les demandes sont à soumettre via les formulaires disponibles sur le Guichet.lu avec toutes les pièces justificatives demandées.

Montant

Le montant de l'aide est de **50% pour une entreprise moyenne et de 60% pour une petite entreprise** du coût admissible et limité à maximum 300.000 euros par groupe. Il se calcule sur base des conditions ci-dessous :

- du surcoût, c'est-à-dire la différence entre le coût d'acquisition d'un véhicule à zéro émission et l'acquisition d'un véhicule équivalent à moteur à combustion interne ;

ou

- des coûts de reconversion en véhicule à zéro émission pour le "retrofitting".

Délais

Une seule demande d'aide par an et par société peut être soumise et doit être soumise avant la

Contacts

Gilles Reding
T : (+352) 42 67 67 - 227
E : gilles.reding@cdm.lu



AIDES AUX ENTREPRISES

prise de tout engagement par contrat (p.ex. commande).

Autorités compétentes et liens utiles

- Ministère de l'économie
- [Guichet](#)

Dernière mise à jour: 26 juin 2023

**AIDES POUR L'ACQUISITION DE
VÉHICULES UTILITAIRES
LOURDS À ZÉRO ÉMISSION**

Contacts

Gilles Reding

T : (+352) 42 67 67 - 227

E : gilles.reding@cdm.lu

